



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 43488

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'instauration d'une journée nationale consacrée au syndrome d'Asperger, à la date du 18 février 2014 (jour de naissance du médecin autrichien Hans Asperger ayant découvert le syndrome). En effet, l'Alliance des associations pour les personnes Asperger ou autistes de haut niveau a obtenu d'elle un accord de principe en mars 2013, ce qui est une excellente nouvelle. Mais, depuis cette date, il n'y a plus aucune nouvelle malgré de nombreuses relances. Il souhaite savoir si une confirmation quant à la date peut être donnée à ces associations afin qu'elles puissent préparer et organiser cette journée si importante pour les familles.

Texte de la réponse

L'autisme a été déclaré « grande cause nationale » en 2012. En outre, le plan autisme pour la période 2013-2017 a été présenté le 2 mai 2013 par la ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Il permet de construire une nouvelle étape de la politique en faveur des personnes présentant des troubles envahissants du développement (TED) et, en particulier, l'autisme. Ce plan a été élaboré de manière interministérielle et en concertation avec les associations. Il vise, tout en laissant le choix aux personnes avec autisme ou autres TED ainsi qu'à leurs familles entre différentes réponses et dispositifs, à proposer, à tous les âges, des interventions évaluées et contrôlées, en renforçant la coopération entre les secteurs de la recherche, du sanitaire, du médico-social et de l'éducation et en mettant en oeuvre une nouvelle forme de gouvernance qui associe pleinement les personnes elles-mêmes. Sa mise en oeuvre, conduite au niveau interministériel sous l'égide de la secrétaire générale du comité interministériel du handicap, associe régulièrement l'ensemble des parties prenantes représentées au comité national de l'autisme. Ce troisième plan marque la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accompagnement des personnes autistes tout au long de leur vie et s'articule autour de 5 axes majeurs : - le dépistage et le diagnostic le plus tôt possible, à partir de dix-huit mois ; - le renforcement et l'adaptation de l'accompagnement tout au long de la vie ; - le soutien des familles ; - la poursuite des efforts de recherche ; - la sensibilisation et la formation de l'ensemble des professionnels engagés dans la prise en charge et l'accompagnement de l'autisme. Au-delà des crédits mobilisés pour l'achèvement du volet consacré à la création de places du deuxième plan autisme, le plan autisme pour la période 2013-2017 représente un engagement financier de l'ordre de 200 millions d'euros à son échéance. Ce troisième plan prend en compte les problématiques de l'ensemble des personnes ayant un trouble du spectre autistique. L'accompagnement des autistes Asperger sera pris en compte dans le cadre de la création des nouvelles organisations et services qui seront adaptés à la spécificité de leurs besoins. par ailleurs, les orientations fixées lors de la Conférence Nationale du Handicap en décembre 2014 vont toutes dans le sens de l'inclusion accompagnée notamment en ce qui concerne la scolarisation, logement et l'emploi qui constituent des attentes fortes et légitimes pour l'ensemble des personnes avec autisme dont les personnes présentant un Syndrome d'Asperger. Par ailleurs, en matière de recherche, le second plan autisme avait permis l'émergence d'initiatives encourageantes

permettant la prise en compte du syndrome Asperger, la nouvelle cohorte Psy-Coh notamment incluant des patients Asperger. Ces initiatives, très prometteuses, seront poursuivies, le troisième plan autisme mettant en outre l'accent sur la coordination des projets de recherche. Le courrier adressé en mars 2013 a en effet apporté son soutien à cette initiative prise par les associations représentatives des personnes ayant un Syndrome d'Asperger mais sans que cela signifie qu'il s'agisse d'une journée nationale relevant d'une décision ministérielle. La France a pris l'engagement de célébrer le 2 avril de chaque année la journée mondiale de l'autisme, faisant suite à une sollicitation de l'ONU. Cette journée internationale a donc également vocation à faire mieux connaître les spécificités du Syndrome d'Asperger, comme forme particulière d'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43488

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12285

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6208